

Québec français



## Guerre et paix linguistiques

Roger Chamberland

Numéro 103, automne 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/58552ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Chamberland, R. (1996). Guerre et paix linguistiques. *Québec français*, (103), 1-1.

# Guerre et paix linguistiques



Incroyable ! C'est reparti ! La guerre sur la langue d'affichage est à nouveau déclarée et, cette fois-ci, il semble bien qu'il ne s'agit pas d'une guerrilla juridique, mais d'un processus d'intimidation et de chantage auprès des succursales des grandes chaînes implantées en milieu à prédominance anglophone. On menace ces magasins de boycottage s'ils ne se soumettent pas à la lettre de la loi 86 qui légalise l'affichage bilingue avec prédominance du français. Tous les commerces concernés ont cédé tant l'enjeu économique et l'image de ces grandes chaînes est importante, principalement au Canada et aux États-Unis où la majorité d'entre elles ont leur siège social. Pour le groupe d'anglophones du *Quebec Political Action Committee*, dirigé par Howard Galganov, ces premières actions menées auprès de ces commerces font partie d'une stratégie plus large qui visent ni plus ni moins à revaloriser l'anglais au Québec, voire qu'il devienne, au même titre que le français, **la langue commune**.

La paix linguistique, du moins ce que l'on croyait devoir être un contrat socio-politique stable et durable, ne tient plus. Les déboires de la loi 101 devant la Cour suprême puis devant un Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies avaient forcé le gouvernement libéral de Daniel Johnson, alors au pouvoir, à assouplir cette loi afin de la rendre conforme aux exigences des diverses instances juridiques. Claude Ryan, alors responsable de ce dossier épineux, déclarait : « La loi 86 favorisera des échanges empreints de respect mutuel et de confiance entre Québécois de toutes origines et cultures », mais c'était sans compter sur cette bande d'irréductibles anglophones qui, quoiqu'il advienne ou jusqu'à ce que le Québec devienne une province anglophone comme les autres, agissent comme une majorité dans un espace où ils sont linguistiquement minoritaires. Question de point de vue diront certains puisque l'espace dont je parle ici est celui du Québec tandis que celui auquel réfère le groupe de Galganov, mais aussi bien d'autres groupes de défense des intérêts anglophones, est le Canada. Bref, ce qui apparaissait comme une solution de compromis en 1993 n'était qu'une étape à franchir puisque le but à atteindre est l'abolition de toutes contraintes légales et juridiques favorisant le français. Après l'affichage, il y aura l'école, l'immigration, la langue de travail, etc. De toutes manières, nous ne sommes plus à l'abri des revendications de ces groupuscules qui visiblement ne s'arrêteront pas en chemin.

On entend souvent dire que le visage de Montréal est peu ou prou différent depuis cette ouverture de 1993, mais c'est sans compter sur une descente sur le terrain où l'anglais occupe une place de plus en plus importante dans l'affichage, mais aussi dans les communications. Il n'y a qu'à circuler à Montréal pour voir le nombre grandissant d'affiches unilingues anglaises et pour se faire répondre en anglais. Le nombre d'infractions à la loi a augmenté et ces plaintes révèlent que près de la moitié des affiches bilingues font fi de la prédominance du français et que les deux tiers des infractions portent sur l'affichage unilingue anglais. La Commission de protection de la langue française que veut rétablir la ministre Louise Beaudoin, a été abolie en 1993 parce que l'on croyait à la bonne foi et à l'autodiscipline des Anglo-québécois. Peine perdue car les bases mêmes sur lesquelles on a conclu le compromis de 1993 étaient faussées, le français n'étant qu'une façade en trompe-l'œil dont on vient de dévoiler les véritables couleurs qui sont celles de l'anglais. Plus affligeantes encore sont les déclarations de Jean Chrétien qui cautionne sans discernement les démarches du *Quebec Political Action Committee*. C'est à croire que le Premier Ministre du Canada ne comprend toujours pas la question du Québec même s'il y a toujours vécu.

Devant ces fanfaronnades, ces bravades, ce vil chantage de Galganov et compagnie, il importe que le français retrouve sa place, que la loi 86 soit reserrée afin que le Québec conserve son visage français. La paix linguistique de 1993 aura été de courte durée. Dorénavant la balle est dans le camp du gouvernement qui doit agir et rapidement.

Roger Chamberland